RÉGION NORMANDIE

Normandie Sup'

La Région a adopté en Assemblée plénière du 12 décembre 2022, son Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI). Celui-ci est structuré autour de 4 grandes ambitions :

- **Ambition 1 :** Mobiliser les forces académiques et d'innovation pour accompagner la Normandie dans ses transitions et sa S3, pour :
    - Une évolution positive du Régional Innovation Index et augmentation du nombre de collaborations public-privé
    - L'obtention de marqueurs d'excellence supplémentaires pour chaque domaine S3
- **Ambition 2 :** Soutenir les ambitions des étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs et institutions ESRI normands pour favoriser leur réussite, pour :
    - Augmenter le pourcentage de la population normande diplômée de l'enseignement supérieur pour permettre au territoire de se rapprocher des taux nationaux.
    - Une présence accrue d'un ou des établissements normands dans les classements internationaux pertinents pour les stratégies des établissements.
- **Ambition 3 :** Permettre un changement d'échelle en matière de Culture Scientifique, Technique et Industrielle, pour :
    - Aboutir à un référentiel des acteurs de la CSTI en Normandie
    - Atteindre l'ensemble de jeunes normands de 10 à 30 ans avec des initiatives CSTI à l'horizon 2028
    - Augmenter le nombre d'étudiants normands dans les filières scientifiques et techniques.

- **Ambition 4 :** Impulser une nouvelle dynamique de gouvernance pour la réussite de la Normandie, pour :
    - Aboutir à des projets communs proposés dans le cadre d'appels à projets européens et nationaux.

Un rendez-vous devra être organisé entre le bénéficiaire et la Région afin d'identifier les orientations stratégiques partagées et d'élaborer, le cas échéant, un **Accord de Partenariat Stratégique d'une durée de 3 ans.** Un rendez-vous à minima annuel sera organisé par la suite entre le service instructeur et le bénéficiaire afin d'en assurer le suivi.

Cet **Accord de Partenariat Stratégique** se déclinera en dispositifs et actions, qui pourront être financièrement soutenues par la Région dans le cadre de conventions dédiées. Il n'est pas nécessaire que l'ensemble des outils présentés ci-dessous soit mobilisé par le bénéficiaire pour élaborer un accord de partenariat stratégique.

Le présent dispositif indique les modalités de cet accompagnement.

Objectifs

Au regard des ambitions citées ci-dessus, la Région souhaite s'engager auprès des acteurs de l'enseignement supérieur, afin de les accompagner dans leurs stratégies de développement et leur permettre de répondre au mieux aux besoins du territoire, selon les objectifs suivants :

- **Objectif 1 :** Concentrer le soutien de la Région sur les compétences et les forces alignées avec les enjeux territoriaux
- **Objectif 2 :** Accroître l'emploi et les compétences scientifiques en lien avec les priorités régionales
- **Objectif 3 :** Développer l'ambition des jeunes Normands pour les études et soutenir leur réussite
- **Objectif 4 :** Soutenir l'ambition des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants
- **Objectif 5 :** Soutenir les ambitions et les atouts des institutions ESRI
- **Objectif 6** : Construire une animation à l'échelle régionale du réseau d'acteurs de la CSTI
- **Objectif 7 :** Soutenir la réalisation et diffusion d'initiatives CSTI pour tous les territoires et publics
- **Objectif 8 :** Susciter et soutenir les vocations scientifiques et techniques

Bénéficiaires

Les établissements d'enseignement supérieur publics/privés et les associations ayant des activités d'enseignement supérieur et de recherche à but non lucratif et ayant une mission d'intérêt général, les collectivités territoriales les

organismes de recherche, les musées, ainsi que les associations de diffusion de culture scientifique technique et industrielle et les associations d'accompagnement aux étudiants.

Ne peuvent être bénéficiaires :

- les lycées ;
- les établissements d'enseignement supérieur ne dispensant pas de diplôme d'enseignement supérieur en formation initiale non alternante.

Les porteurs de projets sollicitant le dispositif Normandie Sup' – Dialogue Sciences Société - Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) et Normandie Sup' - 3NC (Normandie Nucléaire, Nouvelles Compétences) – CSTI, devront disposer d'une expérience avérée en matière de médiation scientifique, et de diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle.

Caractéristiques de l'aide

Dans la limite des crédits votés au budget de l'année en cours pour ce dispositif, et conformément aux objectifs partagés énoncés, le cas échéant, dans l'Accord de Partenariat Stratégique, le bénéficiaire pourra présenter des actions déployées sur une période de **trois ans maximum**, en lien avec les priorités suivantes :

- **International**
- ???????**Transformation de l'offre de formation et accueil de nouvelles formations**
- ???????**Orientation, réussite et insertion**???????
- **Dialogue Sciences-Société – Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)**

Les annexes au présent règlement détaillent et définissent pour chacune de ces catégories, les actions et dépenses éligibles pouvant faire l'objet d'un soutien régional.

Le bénéficiaire pourra proposer d'autres types d'actions en cohérence avec le SRESRI et l'Accord de Partenariat Stratégique.

Contacts

Service Enseignement Supérieur et Recherche

Service Enseignement Supérieur et Recherche

Direction de l’Economie, de l’Enseignement Supérieur, du Tourisme, de la Recherche et de l’Innovation

Service Enseignement Supérieur et Recherche

02.31.06.98.42

service-ESRI@normandie.fr